

## Burundi : le parti au pouvoir remporte "largement" l'élection sénatoriale

@rib News, 24/07/2019 Source Xinhua Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD, parti au pouvoir) a "largement" remporté l'élection sénatoriale burundaise du 20 juillet 2020 en obtenant 34 sièges sur les 36 à pourvoir dans les 18 provinces, a proclamé jeudi à Bujumbura Pierre-Claver Kazihise, président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

De son côté, le Congrès National pour la Liberté (CNL) a obtenu 1 siège de sénateur dans la circonscription électorale provinciale de Bubanza (ouest du pays) tandis que l'autre siège a été obtenu par l'Unité pour le Progrès National (UPRONA; ancien parti unique) dans la circonscription électorale de Bururi (sud). Chaque circonscription électorale provinciale avait été représentée par deux candidats hutu et tutsi, principales composantes ethniques burundaises. De surcroît, le scrutin prévoyait que chaque candidat ait trois suppléants issus d'une même composante ethnique. Le président de la CENI burundaise a fait remarquer que les 36 sénateurs nouvellement élus pour cinq ans avaient été élus par des collèges électoraux provinciaux constitués de 3.453 conseillers communaux élus lors du triple scrutin (élection présidentielle, élection législative et élection communale) du 20 mai dernier. "La CENI est heureuse de constater que cette élection sénatoriale du 20 juillet 2020, à l'instar de la triple élection du 20 mai dernier, a été organisée dans une ambiance démocratique, libre, apaisée et transparente", a-t-il déclaré en substance. Selon l'article 192 de la Constitution en vigueur promulguée le 7 juin 2018, le Sénat est doté de plusieurs compétences dont celles portant sur le contrôle de l'équilibre ethniques et de genre dans les structures et les institutions de l'Etat, notamment l'administration publique et les corps de défense et de sécurité (CDS).

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});